



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique extérieure

Question écrite n° 18628

### Texte de la question

M. Pierre-Remy Houssin demande à M. le ministre délégué aux affaires européennes s'il est exact que la Commission de Bruxelles a accordé une aide de 65 millions de francs à Cuba au cours du mois de juillet, comme cela a été annoncé par certains journaux. Si cette information est exacte, il s'étonne que l'Union européenne puisse aider un pays qui laisse son peuple mourir de faim et interné tous ses opposants politiques.

### Texte de la réponse

L'aide de l'Union européenne à Cuba a été de 12 Mécus en 1993 et devrait atteindre environ 15 Mécus en 1994. Il s'agit essentiellement d'aide humanitaire, distribuée sous forme de médicaments par l'office européen d'aide humanitaire Echo, dont une unité technique est en cours d'installation à Cuba. Cette enveloppe a servi également à financer des actions ponctuelles d'appui aux ONG européennes et de formation dans le domaine agricole. L'aide de l'Union européenne à Cuba a un caractère avant tout humanitaire et profite directement à la population. À l'occasion de la visite à La Havane du vice-président de la commission européenne, M. Marin, en mai dernier, un memorandum d'entente a été signé avec les autorités locales afin de garantir la liberté d'action et l'autonomie de décision du bureau d'Echo. L'aide humanitaire doit, en effet, rester neutre de toute intention politique. S'agissant de la situation politique dans ce pays, l'Union européenne a toujours considéré que le développement de ses relations avec Cuba, et en particulier la mise en place d'une politique de coopération dans un cadre institutionnalisé, restait subordonnée à l'accomplissement de progrès significatifs au plan politique, en particulier en matière de respect des principes démocratiques et des droits de l'homme.

### Données clés

**Auteur :** [M. Houssin Pierre-Rémy](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18628

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 octobre 1994, page 4830

**Réponse publiée le :** 7 novembre 1994, page 5523